



La traduction et l'interprétation : de la professionnalisation à l'académisation

Colloque International, Liège - 22, 23 et 24 octobre 2014

La professionnalisation des études universitaires

L'exemple de la traduction/interprétation

Christian **BALLIU**

ISTI – Haute Ecole de Bruxelles

1. Quelques repères historiques

- La création des écoles de traduction et d'interprétation dans le monde est très récente : Genève (1941), ESIT (1957), ISIT (1957), pour la Belgique ILMH (1955), ISTI (1958), plus tard Montréal : c'est un phénomène typiquement occidental.
- On peut en résumer les causes comme suit : après-guerre et développement économique (plan Marshall 1947) ; création des grandes organisations internationales (ONU 1945, Conseil de l'Europe 1949, OTAN 1949, CECA 1951 et CEE 1958...) ; début du tourisme de masse. En conséquence, le besoin de traductions (et d'interprétation) devient exponentiel et, chose essentielle, ne peut plus être exercé de manière artisanale, par des traducteurs improvisés.
- Les années 1950 marquent ainsi le début de la professionnalisation, au sens où on essaiera de bannir l'amateurisme. Ce sont donc les impératifs du marché (mot pourtant banni des recherches en traductologie jusqu'à il y a peu, tout comme le mot client par exemple) qui vont faire de la traduction et de l'interprétation une discipline *sui generis*.
- Cette professionnalisation aura pour conséquence l'académisation dont j'ai parlé plus haut en évoquant la création d'écoles spécifiques en la matière. Il s'agira d'un enseignement de niveau universitaire, parfois à l'intérieur de l'université (c'est rare), souvent à l'extérieur de celle-ci, mais avec les mêmes titres académiques que ceux des universités. C'est ce qu'on appelle en Belgique, l'« enseignement supérieur de type long de niveau universitaire ».
- La traduction et l'interprétation deviennent donc justiciables d'un enseignement théorique, loin des ficelles ou de la simple boîte à outils qui prévalaient jusqu'alors. Donc de recherche, avec comme corollaire la naissance de grandes revues consacrées à l'étude théorique de la traduction et de l'interprétation. Exemples : *Meta*, revue de l'Université de Montréal, qui prit ce nom sous lequel on la connaît encore aujourd'hui en 1967, après avoir été créée en 1955 sous le

- titre *Journal des traducteurs* ; *Equivalences*, revue de l'ISTI créée en 1970 par Jean-Marie Van der Meerschen, *Parallèles*, née en 1978, l'ancienne revue de traduction de l'Université de Genève, qui a arrêté ses publications pendant plusieurs années mais recommence ses activités sous forme électronique...
- Parallèlement, on notera la naissance des grandes organisations professionnelles, internationales comme la FIT pour les traducteurs, créée à Paris en 1953 par Pierre-François Caillé, cet immense traducteur nantais (une rue de Nantes porte d'ailleurs son nom). Nous avons tous, nos parents et grands-parents en tout cas, lu sans le savoir du Pierre-François Caillé puisqu'il est le traducteur français de *Autant en emporte le vent*. Mais il a aussi assuré le doublage d'environ 300 films. Pour l'interprétation, on pensera à l'AICC, née aussi en 1953 et qui regroupe environ 3.000 interprètes dans le monde entier. Ces organisations professionnelles internationales chapeautent des organisations professionnelles nationales, comme la SFT pour la France (1947), la BDU pour l'Allemagne, l'ATA pour les USA, l'ASTTI pour la Suisse, la CBI pour la Belgique (anciennement CBTIP ; l'abandon récent du P n'est pas dû au hasard à mon sens, certainement en ces temps où la traduction et l'interprétation rejoignent l'université). Ces organisations donnent le jour à des revues professionnelles : *Babel*, née à Paris sous les auspices de la FIT en 1953, toujours active, *Traduire*, revue de la SFT créée en 1947 et d'autres encore.

2. Une discipline scientifique qui naît tard

- Un abîme chronologique sépare la pratique plurimillénaire du traducteur de l'étude scientifique de sa profession. Dans l'histoire, on ne trouve que peu d'exemples de formations en traduction et/ou en interprétation, certainement dans le milieu francophone. On peut citer l'école des Enfants de Langues créée en 1669 par Colbert pour former des interprètes français capables de traiter les affaires diplomatiques et commerciales avec l'empire Ottoman. Cette école est le lointain ancêtre de l'INALCO, qui ne forme plus d'interprètes aujourd'hui et qui a étendu son enseignement au-delà des seules langues orientales. Parfois, il y a eu des ateliers de traduction comme à l'école de Bagdad au 9^e siècle, mais il ne s'agissait vraisemblablement pas d'un enseignement organisé.
- Il faut signaler que la traduction a été très longtemps considérée comme une activité pratique non justiciable d'un enseignement théorique. Elle a fait l'objet d'exercices de thème et de version, caractéristiques de l'enseignement « classique », au service de la linguistique essentiellement. Je pense notamment à ce que j'appelle la grande linguistique, la linguistique comparée ou « contrastive » du 19^e siècle, qui comparait, voire opposait, les langues. Ces thème et version d'application sont un dispositif de vérification d'acquis linguistiques, la traduction (« version » au sens de la *Septante* ; il ne peut y en avoir qu'une et une seule) étant uniquement présente afin de faire valoir l'original. C'est le principe de la réversibilité évoqué par Christine Durieux : correspondance directe de signifiants et de syntaxe, aller-retour entre original et version.
- En conséquence, la linguistique ne manifestera que peu d'intérêt pour la traduction ; il en va de même de la philosophie du langage. Le philosophe

- américain Urban - qui n'était pas traducteur - est sans doute le premier à avoir considéré que la traduction peut être considérée comme un problème philosophique à part entière. Dans son ouvrage *Language and Thought*, dont la 1^e édition remonte à 1939, la traduction fait l'objet d'une réflexion particulière de trois pages et d'un appendice de cinq pages. En bon philosophe du langage, la part belle est faite aux linguistes de l'époque, comme Jespersen, Sapir et surtout Bronislaw Malinowski.
- Les considérations théoriques se sont au départ surtout focalisées sur l'étude de ce que le regretté Antoine Berman appelait la « traduction des œuvres », c'est-à-dire la littérature, les œuvres religieuses et les textes philosophiques, comme si elles étaient les seules dignes de considération ou les seules présentes sur le marché. Et là encore, ce sont des considérations littéralistes, telles qu'on peut les retrouver chez un Walter Benjamin ou un Henri Meschonnic.
 - Vient enfin le problème de l'objection préjudicielle, à savoir le phénomène d'entropie poussé à l'extrême, déjà inauguré par Wilhelm Von Humboldt dans une lettre à Schlegel de 1796. Sapir et Whorf alimentent le phénomène, qui sera repris par Ortega y Gasset (« Splendeur et misère de la traduction », 1937), réétudié par Mounin et contrecarré par les universaux du langage, ces socles communs de l'expérience humaine.

3. Les pères fondateurs

- Il n'est donc pas anormal que la traductologie (« étude scientifique de la traduction ») ait pris un retard abyssal sur la traductographie (production de traductions). Les premiers écrits théoriques à visée systémique datent des années 1950 et 1960 avec Georges Mounin (*Les Belles infidèles*, 1955), Vinay et Darbelnet (*Stylistique comparée de l'anglais et du français*, 1958, le premier manuel de traduction), Eugene Nida (*Towards a Science of Translating*, 1964), Theodore Savory (*The Art of Translation*, 1968) et d'autres encore.
- Ces pères fondateurs sont la plupart du temps issus d'autres domaines que la traduction ou même la linguistique. Mounin était sémiologue avant d'être linguiste, Nida était anthropologue et Savory était...arachnologue. Quant à Benjamin Whorf, il était chimiste. C'est déjà l'idée en germe que la traduction est une science-carrefour, qui échappe donc à une nomenclature simple et unique.
- C'est l'origine de ces fondateurs et par voie de conséquence les considérations qu'ils formulent dans leurs écrits qui sortent peu à peu la traduction du canon étroit de la linguistique. A noter que jusqu'à la fin des années 1960, les études sur l'interprétation (j'entends parfois le mot « interprétologie » qui me fait grincer les oreilles) sont inexistantes.
- Le lexique apporte souvent des informations intéressantes : le mot « traductologie » date de 1973, ce qui montre l'extrême jeunesse de la discipline. Il fut créé par Brian Harris ou par le Belge Roger Goffin, lequel enseigna d'ailleurs à l'ISTI et à qui je voudrais rendre hommage un peu plus d'un an après son décès. Une fois encore, l'écart par rapport à la traductographie est patent : le verbe « traduire » date de 1539 (Robert Estienne) et le mot « traducteur » de 1540 (Etienne Dolet, dans le premier traité de traduction en langue française). Il est à

remarquer que le mot « traductrice » date de 1711, sans doute dans la foulée des traductions d'Anne Dacier.

- Les pères fondateurs n'étaient donc pas au départ des traducteurs ; ils n'avaient pas cette formation, d'autant plus que, comme je l'ai indiqué, cette formation (entendez les écoles T-I) n'existaient pas. Ils ont donc fondé une discipline et, avec elle, jeté les bases d'une formation digne de ce nom.

4. Les premières écoles de traduction-interprétation

- Comme je l'ai indiqué, les premières écoles de T-I naissent en Europe occidentale essentiellement à partir des années 1950-1960, l'exception étant l'ETI de Genève, fondée au sein de l'Université, en 1941 par le Belge Antoine Velleman, spécialiste de la langue romanche. Pour ce qui est de l'interprétation simultanée, elle sera introduite à l'école de Genève à partir de 1947, avec les interprètes (et les cabines...) du procès de Nuremberg. Un petit détour historique : la technique de la simultanée fut inventée en 1926-1927 par deux ingénieurs américains d'IBM, Filene et Finlay. L'interprétation simultanée fut déjà utilisée de manière ponctuelle au 15^e Congrès de physiologie de Leningrad en 1935 (où Pavlov fit la conférence d'ouverture en russe, traduite en anglais et en allemand) et au Parlement belge en 1936.
- La création d'écoles de traduction et d'interprétation recelait un souci bien réel, celui de restreindre à terme l'accès à la profession aux seuls diplômés, ce qui constitue une fracture par rapport au passé. Délivrer un diplôme spécifique, c'est créer *ipso facto* une profession, dans le sens d'une conscience collective d'appartenance à un cercle d'initiés. Pour aller vite, créer un diplôme, c'est créer une profession
- Dès le départ, l'idée est d'utiliser des professionnels pour les cours de traduction et d'interprétation. Cela ne sera malheureusement pas vrai partout. Nombre de formations ne naissent pas dans des écoles autonomes, mais au sein de facultés de philologie avec, pour professeurs de traduction, des philologues et des linguistes, lesquels s'adaptent ou ne s'adaptent pas aux réalités du terrain, à savoir du marché. Cela a été longtemps le cas en Espagne par exemple.
- On voit donc que pour bien former à la traduction (et à l'interprétation) on doit prodiguer un enseignement de niveau universitaire (la culture de l'honnête homme, le goût de la réflexion, la curiosité intellectuelle) et dans le même temps enseigner un métier : le diplômé doit être immédiatement opérationnel sur le marché de la traduction ou de l'interprétation. C'est là un élément fondamental. Le titre de l'intervention précédente était : « les facultés de lettres doivent-elles assurer l'employabilité de leurs diplômés ? » Conjuguer ces deux éléments représente la quadrature du cercle. La recherche, quant à elle, sera néanmoins souvent sacrifiée. On entend souvent dans la profession cette phrase qui revient dans la bouche de nombreux traducteurs chevronnés : « il y a ceux qui pensent et ceux qui font ». C'est évidemment un peu simpliste, mais je crois que l'université aurait tort de négliger la dimension opérationnelle, certainement en temps de crise.

- Une formation spécialisée en T-I comporte souvent, et c'est le cas en Belgique francophone notamment, trois piliers : l'étude de deux langues étrangères (sous les angles linguistiques et culturels), la maîtrise totale de la langue d'arrivée (le français en Belgique francophone, tant il est vrai qu'on ne devrait traduire que dans sa langue maternelle) et des cours généraux (droit, économie, histoire, politique et relations internationales, philosophie, mais aussi histoire et théories de la traduction et OAT, cette liste n'étant pas exhaustive). Si Diderot écrivait dans *Les Bijoux indiscrets* (1748) qu'il n'est pas nécessaire d'entendre une langue pour la traduire puisqu'on ne la traduit que pour des gens qui ne l'entendent point, j'ajouterais que quand on connaît les langues, ça va quand même mieux.
- En Belgique francophone, le premier cycle (candidature de 2 ans jusqu'en 2004-2005 et le passage à Bologne) met en place les fondamentaux : connaissance des langues et cultures. Le second cycle (licence de 2 ans aussi jusqu'en 2004-2005) spécialise l'étudiant en traduction (générale d'abord, puis spécialisée) ou en interprétation (consécutive et simultanée). C'est donc une formation en Y, contrairement à l'Espagne ou à la Russie qui prodiguent aujourd'hui encore une formation en I : on y est à la fois traducteur et interprète. En russe n'existent que les mots « traduction » ou « traducteur » ; puis on décline en traduction écrite ou traduction orale (l'interprétation). Cela ne se pratique pas en Belgique, en France ou en Suisse où l'on considère qu'il s'agit véritablement de deux métiers différents. Pourtant, dans la pratique actuelle, nombre d'interprètes dans les grandes organisations internationales traduisent également de temps à autre. Le FMI par exemple, a regroupé traduction et interprétation dans une même unité : les services linguistiques. L'histoire elle-même est allée en ce sens ; dans la Rome antique, le mot « interpres », souvent mal traduit par « traducteur », désignait tant le traducteur que l'interprète. Saint Jérôme, le patron des traducteurs, traduisit la *Vulgate* entre 390 et 405, mais officia aussi comme interprète au synode de 382.

5. Les formations de traduction et d'interprétation en Belgique francophone aujourd'hui

- Pour planter le décor, je voudrais dire qu'il y a aujourd'hui en Belgique 10 formations en T-I. Cinq flamandes (dont 2 à Bruxelles) et cinq francophones : l'ILMH, Cooremans et l'ISTI à Bruxelles, la faculté de T-I de l'UMons et la codiplômation HEL-ULg.
- Les 4 écoles « historiques » sont l'ILMH (1955), l'ISTI (1958), Cooremans (1962) et L'EII de Mons (1962). L'école de Liège (HEL-ULg) a été créée en 2008. Les écoles historiques faisaient, je l'ai évoqué, partie de l'enseignement supérieur économique de type long, jusqu'en 1996 où elles ont intégré les Hautes Ecoles, dès la création de ces dernières donc.
- Dès le départ, la formation prévoit l'étude de deux langues étrangères parmi : l'anglais, le néerlandais, l'allemand, l'espagnol, l'italien et le russe. En 2005, conscientes des impératifs de la profession, les trois écoles bruxelloises ont décidé de coorganiser l'enseignement de l'arabe, du turc et du chinois. L'enseignement de l'arabe et du chinois étant aussi introduit à l'UMons, si je ne me trompe, à partir de cette année académique 2014-2015.

- A partir de 2004-2005, le processus de Bologne et la décision de la Ministre de l'Enseignement supérieur de l'époque, Françoise Dupuis, font passer les études de 4 à 5 ans : un premier cycle de 3 ans appelé (malencontreusement) bachelier et un second cycle de 2 ans appelé master. L'année supplémentaire s'explique par l'ajout d'un séjour à l'étranger d'un quadrimestre (Erasmus ou autre) en 3^e année de Bachelier et d'un stage professionnel de 12 semaines en fin de formation (2^e master). Chaque école a ses propres spécialisations : à l'ISTI, l'orientation multidisciplinaire, relations internationales, traduction et industries de la langue (sous-titrage et localisation, terminologie, traductique), et traduction littéraire.
- Par un décret de décembre 2007, l'EII de Mons devient la faculté de traduction et d'interprétation de l'Université de Mons. Dans la foulée, une formation est créée *ex nihilo* à Liège en 2008, par le biais de la codiplômation entre une Haute Ecole (HEL) et une université (ULg). Les autres formations en Belgique francophone restent en Hautes Ecoles. Il y a donc depuis 2007 à ce jour, une formation T-I à trois vitesses : à l'université, en coorganisation université et Haute Ecole, et en Hautes Ecoles seules. Un titre unique : master en traduction ou en interprétation, mais délivré à trois niveaux.
- En 2007 toujours, l'ISTI a, avec l'aide précieuse de l'ULB, obtenu la création d'un doctorat en traductologie, fruit d'une collaboration inédite entre 5 universités francophones belges (ULB, UCL, ULg, FUSL, FUNDP), sous la forme d'un module spécifique au sein de l'école doctorale *Langues et Lettres* du FNRS. C'était une victoire extraordinaire, dans la mesure où les doctorats étaient et restent l'apanage des universités, où le doctorat en traductologie n'existe pas dans de nombreux pays, y compris en Europe occidentale, et où les étudiants diplômés en traduction ou interprétation des Hautes Ecoles y ont un accès direct, sans formation complémentaire de régularisation. Ce combat avait été mené, sans succès au préalable, depuis plus de 40 ans. Plus tard, le fait que l'EII soit devenue Faculté T-I au sein de l'UMons, a engendré la nécessité de création d'une école doctorale en Sciences de la traduction et de l'interprétation. Cette dernière travaille pour le moment en synergie avec le module traductologie de l'école doctorale *Langues et Lettres*.
- A partir de l'année académique prochaine (2015-2016), toutes les formations T-I en Hautes Ecoles, dont l'ISTI, seront intégrées à l'université, ce qui permettra de clarifier et d'unifier l'offre de formation, ce dont je me réjouis. La « grande entrée » de la traduction et de l'interprétation à l'université est la reconnaissance du caractère universitaire et *sui generis* de ces formations, justiciables d'une recherche scientifique et autonomes par rapport à la linguistique ou à la philologie. Un problème que la France n'a pas encore réussi à résoudre.

6. L'avenir: la traduction et l'interprétation à l'université

- A l'exception de la FTI de Mons, les autres formations seront intégrées sous forme d'un département au sein des facultés de Philologie et Lettres des universités. En ce qui concerne l'ULB, la faculté de Philosophie et Lettres vient d'être scindée et une nouvelle faculté, qui portera vraisemblablement le nom de « Lettres, Traduction et Communication » va voir le jour. Elle accueillera l'ISTI

et Cooremans. L'ILMH sera intégrée à l'Université Saint-Louis à Bruxelles pour le 1^{er} cycle, et à l'UCL pour le second cycle en traduction et en interprétation. Le second cycle en interprétation devrait être coorganisé par l'ULB et l'UCL, c'est-à-dire concrètement par l'ISTI, Cooremans et l'ILMH, sur le site de l'ISTI à Bruxelles.

- Le décret qui organise le passage à l'université de toutes les écoles T-I prévoit aussi une refondation des études doctorales en la matière. Les deux filières actuelles (module traductologie et ED en Sciences de la traduction et de l'interprétation) fusionneront en une ED *Langues, Lettres, Traductologie*, ce qui est donc une victoire pour la traduction-interprétation qui accède à un statut doctoral comparable à celui des langues et des lettres. C'est une autonomisation de la discipline. Les doctorats en traductologie seront donc favorisés, ce qui est essentiel pour la discipline et le recrutement futur des universités.
- Cette promotion des études de traduction et d'interprétation s'accompagne de craintes. D'abord, celle d'une philologisation progressive de ces études, due notamment à la confusion tenace entre linguistique, étude des langues et traduction. La traduction ne se résume pas à un simple transfert interlinguistique, elle comporte une valeur ajoutée, un « supplément d'âme » aurait dit Pascal. C'est le contraire du principe de réversibilité dont j'ai parlé. La traduction ne doit pas être comparée à l'original, elle doit en tenir lieu. La traduction ne procède pas par correspondances mais par équivalences ; elle évite toute ontologie du signifiant et, par voie de conséquence, tout littéralisme forcené. J'aime à rappeler la phrase de Lewis Carroll : « Occupez-vous du sens, les sons se débrouilleront d'eux-mêmes ». C'est la déverbalisation qui permet de se libérer d'une allégeance aveugle au texte de départ. Cela veut dire qu'il n'y a pas qu'une seule interprétation d'un discours ou une seule traduction d'un texte, ce qui sacraliserait l'original et le revêtirait d'un appareil théologique. C'est cet « impensé théologique » de la traduction (pour reprendre l'expression de Jean-René Ladmiral) qui fait que souvent le professeur hésite à donner à une traduction (ou à une interprétation) remarquable plus de 17/20. Car 18 c'est la perfection, 19 c'est Dieu et 20 c'est le professeur lui-même ! Je dis les choses d'une autre manière : traduire Stendhal, c'est certes traduire de la littérature, c'est aussi – et peut-être surtout – traduire de la psychologie.
- La deuxième crainte est celle de la perte de spécificité des études de T-I, ce qui est le corollaire de ma première appréhension. La crainte qu'on ne puisse plus à terme engager des traducteurs et des interprètes professionnels, des gens de terrain, qui ne sont pas la plupart du temps titulaires d'un doctorat. Les filières T-I pourraient donc à l'avenir ne recourir qu'à des docteurs (il en faut bien entendu), issus de la linguistique, de la philologie, de la littérature, ce qui condamnerait irrémédiablement la filière interprétation et ce qui réduirait la filière traduction à la seule traduction littéraire, avec un cruel retour en arrière. N'oublions pas que le marché est fait à 99% de traduction pragmatique, utilitaire (médicale, juridique, économique, informatique...) et que la traduction littéraire occupe, en France comme en Belgique, à peine 1% du marché. Et encore, la seule traduction littéraire s'occuperait davantage de Shakespeare, de Richardson, de Cervantès ou de Dante plutôt que d'auteurs contemporains.

- Ces deux craintes peuvent se retrouver dans la formule de Georges Mounin qui est la première phrase de son ouvrage *Les Belles Infidèles* (1955) : « tous les arguments contre la traduction peuvent se résumer en un seul : elle n'est pas l'original ». Autrement dit, contrairement aux thèses de la linguistique, il ne faut pas considérer la traduction comme un dispositif, mais comme un objet.
- La troisième crainte est la dilution (et donc le manque de visibilité) de la formation de traducteur-interprète au sein de facultés universitaires. Avec comme effet un manque de reconnaissance (surtout pour les traducteurs) encore plus marqué qu'aujourd'hui. Ce manque de reconnaissance dont souffrent nombre de traducteurs n'est cependant pas un legs de l'histoire. Qu'il me suffise de rappeler à ce propos qu'à l'époque classique, la moitié des membres de l'Académie française était constituée de traducteurs : Perrot d'Ablancourt, André Dacier, Vaugelas... La multiplicité des outils technologiques mis aujourd'hui à la disposition de tout un chacun et la mondialisation de la communication, notamment par l'internet, ont tendance à banaliser la profession et à la rendre accessible au premier venu. La massification des ressources conduit à une déprofessionnalisation, d'autant plus grande que dans la plupart des pays le diplôme n'est pas un sésame indispensable pour exercer. Par ailleurs, le fait que l'on puisse traduire « à distance » par l'internet, depuis Tourinnes-la-Grosse ou Thionville pour un donneur d'ordre résidant à Buenos Aires ou à Séoul, sans que les protagonistes ne se rencontrent jamais, anonymise le traducteur et le donneur d'ordre, donc la profession. La dépersonnalisation, la déshumanisation du traducteur, ne font qu'accentuer la déprofessionnalisation. C'est le contraire de l'interprétation, où les trois acteurs de la communication (orateur – interprète – récepteur) sont forcément présents pendant la prestation de service.

7. Une double requête pour terminer

- Que les universités ne tuent pas la poule aux œufs d'or. L'ISTI (je ne parlerai que pour mon école), ce sont 1.100 étudiants aujourd'hui. Ce sont plus de 6.000 diplômés qui exercent depuis les années 1960 dans les plus grandes organisations internationales : la Commission européenne, le Parlement européen, la Cour de Justice à Luxembourg, l'OTAN, l'ONU et la liste n'est pas exhaustive. Il ne doit pas y avoir d'opposition entre formation universitaire et employabilité. Les universités doivent-elles former pour un marché ? Pour ce qui est des traducteurs et des interprètes, la réponse est évidemment oui. Elles le font d'ailleurs déjà, en journalisme, en médecine, en droit, en pharmacie.
- Que des ponts inter-facultaires soient construits. Le professeur de traduction médicale que je suis aimerait tant coopérer avec des professeurs de médecine, tant il est vrai que la connaissance du domaine est la condition *sine qua non* d'une bonne traduction. Je vois l'intégration à l'université comme une chance pour les écoles de traduction et d'interprétation, comme une ouverture épistémologique

large, comme la consolidation de cette conviction qui est mienne, que les langues ne sont qu'un moyen, que l'on ne traduit pas des mots mais des idées.